

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 87 (1990)
Heft: 1-2

Rubrik: Contrôle du miel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTRÔLE DU MIEL

Rapport d'activité 1989

Très chers amis apiculteurs

C'est avec une grande satisfaction, et dirais-je même avec un brin de fierté, que mon collaborateur, M. Lee William et moi-même vous présentons le rapport d'activité du contrôle du miel 1989. En première place, nous remercions le Bon Dieu de nous avoir donné la force et le courage de ne point nous lasser des flots d'échantillons de miels qui nous sont parvenus, jour après jour, miroitant le bonheur de tant d'apiculteurs qui, des années durant, n'avaient point vu si bonne récolte. Le comble du paradoxe: alors que les plus «gâtés» avaient hâte de refaire «une tournée», d'autres étaient préoccupés à préserver leurs abeilles de la famine et du froid (Valais).

Miel contrôlé en 1989

Fédérations		Miel contrôlé Kg	Nombre de contrôles	Etiquettes Timbres	Montants à encaisser Fr.
Jura bernois		570	3	21	34.20
Jura		6 965	25	822	393.15
Neuchâtel		9 920	45	4 765	839.30
Valais		13 620	61	4 754	1 015.85
Genève		13 730	71	3 489	991.60
Fribourg		29 889	167	14 476	2 643.80
Vaud		166 211	642	31 911	10 343.15
Totaux		240 905	1014	60 238	16 261.05
Compara- raison	1988	70 284	367	21 790	Pour les doux nectars, les bons miellats, CRÉA- TEUR, de nous «MERCI»
	1987	98 354	449	31 723	
	1986	149 422	590	41 773	
	1985	85 820	402	33 588	
	1984	82 256	389	36 621	
Miel refusé en 1989 = 0 kg			<i>Participation au contrôle 1989: 571 apiculteurs, soit 12,5% de la SAR dont: 184 nouveaux, 152 ayant redemandé le contrôle et 285 réguliers.</i>		
Part de la récolte SAR 1989 contrôlée = 20% (env.)					

Parlant de l'année apicole 1989, nous relevons deux spécificités qui ont marqué ce millésime; l'abondance d'une excellente récolte faite sur les miellats et le taux d'humidité du miel particulièrement bas. Ce dernier variait entre 13,5 % et 18,7 %, ceci même pour les miels dits «de colza». Tous d'excellente qualité, les miels de Suisse romande n'ont pas fait l'objet de contestations ni de réclamations, formulées par des revendeurs ou par des consommateurs. Pour l'essentiel, nous vous invitons à lire le tableau que nous avons dressé ci-dessus à votre intention. Nous nous permettons de relever que 184 nouveaux apiculteurs sont venus consolider notre organisation. Nous leur adressons un «bravo» particulier et nous ne doutons à aucun instant qu'au sein de leur société, ils ont été encouragés à adopter une attitude moderne, constructive et intelligente. C'est pourquoi, au comité SAR, nous ne pourrions nous permettre de vains mots.

La politique du miel ne se limite plus, comme autrefois, aux confins de notre territoire national. Les immenses possibilités qu'ouvre aujourd'hui une apiculture moderne, surtout celle sise à l'étranger et qui est très souvent très compétitive avec la nôtre, sont largement exploitées et notre pays devient une place de choix pour moult commerçants de miel étrangers. Devant cette concurrence aiguë, mais tout de même nécessaire, nous, FSSA et SAR, agissons.

Un premier pas s'est fait lors de la révision des statuts de la Fédération des sociétés suisses d'apiculture (FSSA) qui a abouti; vous lirez sans doute son texte dans le prochain journal.

Grâce à nos efforts déployés au niveau fédéral, nous avons obtenu la prise en charge par la Confédération des frais résultant de la formation des contrôleurs du miel, dits «cadres». Dès lors, l'un ou l'autre d'entre vous sera formé à ce titre et sera appelé à fonctionner par la suite comme contrôleur-instructeur au sein de votre fédération (avis aux amateurs dynamiques).

Vous n'ignorez sans doute pas que la loi fédérale sur les denrées alimentaires, dont un paragraphe concerne aussi le miel, sera révisée. La Confédération a confié cette tâche à 34 commissions, dont l'une traitera le texte relatif à l'apiculture (miel, boîtes, etc.). Cette commission est présidée par notre spécialiste du miel, M. le Dr Bogdanov, du Liebefeld, bien connu en Europe.

La FSSA est d'avis que l'actuel «Statut du miel» de chacune des trois sociétés SAR, STA et VDSB ne répond plus à leurs besoins. Ces statuts devraient être revus, voire transformés en un seul Règlement suisse du miel. Dans ce but, ainsi que pour résoudre d'autres nombreux problèmes communs relatifs au contrôle du miel, une commission, autre que celle dirigée par le Dr Bogdanov, a été désignée par la FSSA. Nous vous orienterons le plus tôt possible sur l'évolution de ce projet. Il est d'importance capitale d'unir nos efforts pour pouvoir réaliser nos buts fixés en commun. Nos

collègues de la Suisse alémanique et ceux du Tessin viennent au-devant de nous, à nous de saisir la perche.

Dans le même ordre d'idée et pour assurer un contrôle du miel plus crédible et plus efficace de même que pour mieux lutter contre la fraude, il est souhaitable que le Liebefeld reprenne le contrôle pollinique et le contrôle chimique du miel, tant pour vérifier la qualité de la production indigène que celle du miel importé. Il en va de même à propos des contrôles chimiques à effectuer sur les cires de provenance suisse et étrangère.

Chers amis, comme vous pouvez vous en rendre compte, un grand travail est en chantier et il se fera à vive allure. Nous vous demandons de nous soutenir par vos conseils et par vos suggestions. Au cours de nos travaux, nous tâcherons de modifier nos étiquettes actuelles et d'abolir le timbrage fait à la main, qualifié avec raison par mon collaborateur direct de «méthode préhistorique».

Consommation de timbres et d'étiquettes 1989

	Timbres - étiquettes N°						Totaux	Montants
Fédérations	1	2	3	4	5	6	Pièces	Fr.
Jura bernois	—	—	—	—	—	21	21	2.10
Jura	250	325	—	—	—	247	822	59.20
Genève	1 870	1 235	—	—	—	384	3 489	224.70
Valais	2 984	1 248	30	290	5	197	4 754	299.75
Neuchâtel	550	2 845	400	800	—	170	4 765	316.70
Fribourg	2 970	9 999	340	525	—	642	14 476	911.55
Vaud	12 562	12 355	970	1410	100	4514	31 911	2146.85
Totaux	21 186	28 007	1740	3025	105	6175	60 238	3960.85

Infatigables, constamment soucieuses d'un travail bien fait, toujours avec un doux sourire, M^{mes} Lee et Casutt ont timbré plus de 60 000 étiquettes, vidé, lavé et étiqueté plus de 600 verres, expédié à 600 destinataires 100 à 150 colis ainsi que 1000 lettres. A ces envois s'ajoutent ceux de 3800 sacs à miel, 12 panneaux réclame, etc. A vous mesdames: «Merci chéries!»

Etude de marché (ne concerne que le miel contrôlé)

Question 1 : Sur 100 kg de miel contrôlé dans notre fédération, combien le client peut-il en reconnaître grâce à l'étiquette ?

Question 2 : Si toutes les étiquettes délivrées à ma fédération étaient réparties régulièrement entre tous les miels contrôlés, quel poids net le pot de miel sur la table représenterait-il ?

Question 3 : Comment se vend le miel contrôlé dans notre fédération – en gros ou au détail ?

Réponses ci-dessous.

Kilos de miel étiqueté par rapport à 100 kilos de miel contrôlé			Miel conditionné pour la vente en gros/détail (récolte féd. = 100 %)		
Fédérations	Nombre	Pot/kg	Fédérations	Détail %	En gros %
Fribourg	48	2,083	Neuchâtel	41,5	58,5
Neuchâtel	48	2,083	Fribourg	40,7	59,3
Valais	35	2,857	Valais	22,4	77,6
Genève	25	4,000	Vaud	16,1	83,9
Vaud	19	5,263	Genève	15,8	84,2
Jura	12	8,333	Jura	6,5	93,5
Jura bernois	4	25,000	Jura bernois	0	100

Il me paraît intéressant que chaque fédération situe sa place dans le marché. Ce tableau est basé uniquement sur le résultat du contrôle SAR 1989 et ne tient pas compte du miel non contrôlé ; vous êtes donc libres de le compléter, en vous rappelant que la production de miel de la Suisse romande a atteint, en 1989, au moins 1 200 000 kilos.

A quelle somme peut être évalué le manque à gagner provoqué par la vente en gros ?

Fédérations	Contrôlé en 1989 kg (base)	Gros/détail Diff. Fr. 4.– (base × 4 fr.)	Dont réalisé sur % vendu au détail		Bénéfice non réalisé (théorique)
	Kg	Fr.	%	Fr.	Fr.
Genève	13 730	54 920	15,8	2 169	52 751
Vaud	166 211	664 844	16,1	107 039	557 805
Fribourg	29 889	119 556	40,7	48 659	70 897
Valais	13 620	54 480	22,4	12 204	42 276
Neuchâtel	9 920	39 680	41,5	16 467	23 213
Jura	6 965	27 860	6,5	1 811	26 049
Jura bernois	570	2 280	0	0	2 280
Totaux	240 905	963 620	–	188 349	775 271

Ce tableau indique dans la dernière colonne le montant du bénéfice théorique non réalisé par les membres de chaque fédération respective. Cette soi-disant «perte» est la conséquence directe de la vente en gros du miel. Pour éviter cette perte, activez la «vente au détail» et soyez heureux comme M. Spring l'était à Genève après «Les Clés de Saint-Pierre». Les abeilles... c'est beau, le public au stand à l'écoute du maître, c'est merveilleux ! Merci à toi Albert et aux autres amis d'ailleurs pour l'exemple, le courage et la persévérance investis en faveur de la promotion du miel. Deux fois «merci» à vous contrôleurs pour votre inlassable fidélité et pour votre dévouement. Le mot de la fin, je le réserve à vous, chers apiculteurs, chers lecteurs et nommément à vous, monsieur Lee, aide-contrôleur si précieux et précis, si rapide, si consciencieux. Merci et que Dieu vous garde !

**Office du miel SAR
Vital Casutt**

Contrôle des pesées (suite de la page 22)

1. Il y a 65 stations d'observation, dont les données sont reprises dans un tableau général très facile à consulter. Ce tableau reprend les données suivantes :
 - a) numéro et lieu de la station ;
 - b) altitude du rucher ;
 - c) les températures relevées :
le minimum pour la première, la deuxième et la troisième décade ; le maximum pour les mêmes trois périodes ci-dessus, ainsi que la moyenne du mois ;
 - d) la consommation pour chacune des décades (poids net en plus ou en moins), ainsi que le total du mois ;
 - e) des considérations générales sur le climat, à savoir : nombre de jours de soleil, nombre de jours de pluie, nombre de jours de neige, nombre de jours de grêle, nombre de jours d'orage, nombre de jours de vol des abeilles.

Par exemple on peut lire que la moyenne des températures pour ces vingt-cinq dernières années est de 9,2° en octobre.

On constate aussi que la consommation moyenne d'une ruche ces vingt-cinq dernières années était de 944 grammes en octobre.

Par contre, pour les années 1986 à 1989, voici la répartition pour le mois d'octobre : (suite page 45)